

*L'impôt—Loi*

mesures dans son récent budget. C'est en voyant que l'opposition et le public canadien étaient dans tous leurs états que le ministre des Finances (M. MacEachen) a changé d'avis au sujet de certaines propositions et qu'il s'est publiquement retracté. Nous le voyons maintenant qui tarde beaucoup à appliquer les autres mesures qu'un grand nombre de Canadiens voient d'un très mauvais œil.

Je vois une certaine politique se dégager des documents budgétaires et je crois que mes collègues de tous les partis commencent à s'en apercevoir. Tous les députés et moi-même avons reçu de nombreuses lettres de nos électeurs protestant contre ces changements et préconisant, comme je l'ai fait ce soir, une meilleure solution. J'essaie de tirer profit de mes expériences passées et une chose que j'ai apprise au Nouveau-Brunswick où j'ai grandi et à laquelle le ministre devrait songer, c'est que la roue de la justice tourne peut-être lentement, mais qu'elle moud très très finement. Abraham Lincoln a dit qu'on ne pouvait pas favoriser la prospérité en empêchant l'épargne. Vous ne pouvez pas renforcer les faibles en affaiblissant les forts. Vous ne pouvez pas aider les salariés en ruinant les employeurs. J'espère qu'on verra dans mon message de ce soir le simple désir de suggérer au gouvernement des façons d'accroître le nombre de contribuables et d'accroître ainsi nos recettes, de réduire nos emprunts à court et à long terme et de supprimer les graves obstacles que sa politique actuelle à l'égard des taux d'intérêt représente pour la croissance nationale, tout en développant notre pays. J'ai essayé de faire des propositions constructives pour qu'il s'oriente dans cette voie et atteigne cet objectif.

J'espère également que les mandarins comprendront très clairement que votre serviteur et le Parlement tout entier, je l'espère, ne permettront pas que l'on impose les propriétaires occupants sur un loyer fictif. Ils ne permettront pas non plus que l'on dissuade les Canadiens d'assurer leur avenir et ceux de leurs enfants dans la mesure de leurs moyens, car il s'agit là d'un principe à la fois noble et important. Ils veilleront à ce que l'État les traite avec générosité et respect, sans les décourager par une politique fiscale rétrograde.

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole bien des fois à la Chambre à propos de bills découlant du budget, et plus particulièrement de bills demandant un pouvoir d'emprunt. Or, en près de dix ans, je pense que c'est la première fois que j'entends deux orateurs conservateurs de suite qui ne reprochent pas énergiquement au gouvernement de vouloir emprunter de l'argent. Ce phénomène me semble bien étrange et je pense que c'est peut-être parce que le gouvernement demande à emprunter sensiblement moins d'argent pour le prochain exercice financier que l'année dernière. Au cours du dernier exercice financier, le gouvernement était autorisé à emprunter environ 14 milliards de dollars. Bien entendu, cela ne veut pas dire que le gouvernement devait emprunter toute cette somme. Il semble que nous aurons emprunté cette année environ 12 milliards de dollars sur les 14 milliards autorisés. Cette année, le pouvoir d'emprunt s'élève à environ 6.6 milliards de dollars. Si l'on tient compte des 2 milliards de dollars qui restent, cela veut donc dire que nous emprunterons un peu moins de 9 milliards de dollars. C'est ce que nous prévoyons. Le bill demande donc l'autorisation d'emprunter environ 5 milliards de dollars de moins que l'année dernière.

Selon moi, c'est une bonne chose que d'étudier périodiquement des bills demandant un pouvoir d'emprunt à la Chambre. Ordinairement, cela se fait une fois par année, mais cela peut arriver plus souvent lorsque le gouvernement a besoin d'emprunter plus d'argent. Ce n'est pas le cas aux États-Unis où le Congrès fixe une limite absolue pour la dette nationale. Le gouvernement ne peut pas emprunter davantage. Au Canada, lorsqu'il faut emprunter plus d'argent, le gouvernement doit demander l'approbation du Parlement. Je pense que c'est une bonne chose et que cela nous donne l'occasion de discuter des dépenses du gouvernement, de même que des avantages et des inconvénients des déficits et de leur importance.

Je voudrais me pencher sur deux questions que soulèvent ordinairement les conservateurs en ce qui a trait à la dette nationale et aux dépenses gouvernementales. D'abord, ils affirment bien entendu que le gouvernement gaspille de l'argent. Selon eux, le gouvernement dépense son argent à tort et à travers, et cela nuit à l'économie. Ensuite, ils affirment que l'inflation est causée surtout par les dépenses gouvernementales. Ce sont deux des mythes qui obscurcissent la pensée des conservateurs. Je voudrais d'abord parler de la nature des dépenses gouvernementales. Il y a essentiellement deux secteurs de dépenses pour tous les gouvernements.

Il y a premièrement l'activité gouvernementale elle-même. Au Canada, cela représente environ le tiers de toutes les dépenses du gouvernement fédéral. Le service postal et la défense nationale, par exemple, entrent dans cette catégorie. Mais la plus grande partie des dépenses gouvernementales, soit les deux tiers, c'est ce qu'on pourrait appeler les transferts. Il s'agit des paiements de transfert effectués sous forme de pensions, d'allocations familiales, de prestations de bien-être et ainsi de suite. Ce sont des transferts aux provinces qui, à leur tour, redonnent cet argent à leurs administrés et paient aussi le coût de la gestion de ces services. Ce sont des versements de transfert à nos concitoyens dans la mesure où l'on paie des dettes. A mon avis, il faut bien comprendre la différence entre ces genres de dépenses, car ce sont les dépenses de la première catégorie, celles se rapportant au fonctionnement du gouvernement, qui se traduisent par une ponction sur l'économie. Ce sont ces dépenses qui accaparent des biens et des services qui pourraient être employés autrement.

● (2140)

Dans la deuxième catégorie, celle des transferts, il s'agit simplement de prendre des fonds à un endroit pour les remettre à un autre, sans qu'il y ait de perte au cours de l'opération. Les coûts nets correspondent aux coûts de la prestation de ces services et entrent dans la première catégorie. A mon avis, il est bon de comprendre cela et d'examiner ces deux types de dépenses.

Je voudrais d'abord étudier la question des transferts, car ils représentent les deux tiers des dépenses du gouvernement fédéral.

Je voudrais parler d'un aspect très actuel de cette question, soit les transferts aux provinces et, par l'intermédiaire de celles-ci, aux municipalités. C'est un domaine qui mérite qu'on l'examine. Au cours de l'année 1981-1982, les transferts aux provinces se sont élevés à un peu plus de 13 milliards de dollars. Le transfert des points d'impôt, qui a été fait au cours des dernières années, représente un peu plus de 18 milliards de dollars. Ainsi, près d'un tiers de toutes les dépenses du gouver-